

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS NUMÉROS 2257, 2258, 2259 et 2260 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2257 intitulé : *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)*;
- Règlement numéro 2258 intitulé : *Règlement sur l'occupation du domaine public par la Société de transport de Montréal aux fins du prolongement de la ligne bleue du métro*;
- Règlement numéro 2259 intitulé : *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021)*;
- Règlement numéro 2260 intitulé : *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.*

Les règlements numéros 2258, 2259 et 2260 entrent en vigueur le 15 décembre 2020. Le règlement numéro 2257 entrera en vigueur le 1er janvier 2021. Ces règlements sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal, le 15 décembre 2020.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/saint-leonard